SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2026 à 20h30

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-NEUF OCTOBRE à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
M. ROSELLE Régis, pouvoir Eric NABONNE,
Mme SPIRA Julie, pouvoir Delphina GOMES DE MACEDO,
M. HAUVILLER Adrien, pouvoir Anne FUSZ,
M. COESSENT Jean-François, pouvoir Daniel URCOURT,
Mme DUCOUDERCQ Juliette, Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Mme SAN MARTIN Géraldine.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2026
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADICO
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, DESIGNER en qualité de représentants : Anne FUSZ, titulaire et Eric NABONNE, suppléant et **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT) A CHACUN DES TROIS COLLEGES DE LA SMOTHD
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, DESIGNER les membres ci-dessous pour représenter de manière unique la collectivité au sein de chacun des trois collèges du SMOTHD

1. Collège Infrastructures / Très Haut Débit
2. Collège Vidéoprotection
3. Collège Espace Numérique de Travail (ENT 1er degré)

Délégué titulaire unique : Anne FUSZ
Délégué suppléant : Daniel URCOURT.

RAPPORT ANNUEL DE LA SPL ADTO SAO POUR L'ANNEE 2025
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO) et **DONNER** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2025.

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE Y752 APPARTENANT A MONSIEUR SALINGUE A LA SOCIETE AB ARMATURES
*(**ABST** : Mme SAN MARTIN Géraldine, M. JEZEQUEL Jérôme, Mme NICOLAS Pascale, Mme SIX Sylvie, M. MAURICE Mickaël)*

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER le propriétaire Monsieur SALINGUE à vendre son terrain cadastré Y752.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET LA REPONSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

*(**ABST** : M URCOURT Daniel)*

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Thelloise pour la période concernée, **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat obligatoire au sein de l'assemblée délibérante portant sur les conclusions de ce rapport et **DIRE** que, conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières, le présent rapport sera rendu public et consultable.

AVIS SUR L'ARRET DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDLSID)

*(**Avis favorable** : Mme SIX Sylvie, M. REZZA Thibaut, M. FORTE Carlos, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. URCOURT Daniel, M. HAUVILLER Adrien, M. COESSENT Jean-François et Mme FUSZ Anne –*

***Avis réservé** : M. NABONNE Éric, M. ROSELLE Régis, Mme ALLAIN Geneviève, Mme DUCOUDERCQ Juliette, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, Mme SPIRA Julie, M. MAURICE Mickaël, Mme NICOLAS Pascale, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme)*

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, RENDRE un avis sous réserve quant au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur tel qu'arrêté par la Communauté de communes Thelloise.

Les réserves apportées par les membres du Conseil Municipal :

- avoir un indicateur de suivi avec une périodicité de bilan tous les 6 mois,
- attribuer un critère local pour les demandeurs habitant déjà la commune plutôt que le territoire.

PRISE D'ACTE ET DEBAT SUR LE RAPPORT D'ACTIONS DE LA SPL ADTO-SAO DEVENUE INGE'OISE A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS DE FRANCE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, CONSTATER qu'un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante sur le rapport exposant les actions entreprises par la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes, **PRENDRE ACTE** du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE joint en annexe et **CHARGER** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la SPL INGE'OISE afin que cette dernière puisse justifier du respect de la procédure auprès de la CRC.

PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA CC THELLOISE ET SES 41 COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, EMETTRE un avis favorable sur le projet de Pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Thelloise et ses 41 communes membres, tel qu'il a été transmis.

OCTOBRE ROSE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER le reversement de l'ensemble des bénéfices auprès de l'association « Mon parcours de vie » pour une montant de 1793.60 euros sous la forme d'une subvention.

CADEAU DES DOYENS DU REPAS DU 28 NOVEMBRE 26 DU CCAS

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER la prise en charge du cadeau des deux doyens présents au repas des aînés le 28 novembre 2026 pour une valeur de 25€ chacun.

CADEAU POUR VALERIE SIMONINI POUR DEPART EN RETRAITE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, DECIDER d'offrir un cadeau pour Madame SIMONINI Valérie pour son départ en retraite, **ARRETER** la somme de 100 € pour l'achat de ce cadeau, **AUTORISER** Madame le Maire à signer le bon de commande relatif à cette délibération et **DECIDER** que le cadeau sera remis à l'intéressée le 18 décembre 2025 aux vœux du personnel où l'ensemble du Conseil Municipal est convié.

Stratégie foncière communale en centre-bourg Parcelle cadastrée section B n° 615 (lots de copropriété n° 4 et n° 5) sise 8-10 rue du Préau Définition des objectifs d'aménagement au titre de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPFLO dans le cadre d'une adjudication forcée

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER l'intérêt stratégique de la maîtrise foncière de l'immeuble sis 8-10 rue du Préau (parcelle B n° 615, lots n° 4 et n° 5), **PRENDRE ACTE** des objectifs d'intérêt général poursuivis par la commune au titre de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, tels qu'exposés ci-dessus en vue de la revitalisation du centre-bourg et le maintien, l'extension ou l'accueil d'équipements collectifs et de services de proximité ou le développement des activités économiques et commerciales de proximité, **DECIDER** de déléguer

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

à l'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) par substitution à l'adjudicataire, à l'occasion de la vente sur saisie immobilière fixée au 8 décembre 2026 (ainsi qu'en cas de surenchère, de réitération des enchères ou de report d'audience) portant sur les lots n° 4 et n° 5 de la parcelle cadastrée section B n° 615 à Ercuis, **SOLLICITER** l'intervention de l'EPFLO pour procéder, sous réserve que le prix d'adjudication demeure compatible avec l'évaluation domaniale et l'équilibre économique de l'opération, à l'exercice du droit de préemption et assurer le portage foncier du bien pour le compte de la commune et **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte administratif, demande de pièce auprès du greffe ou de l'avocat poursuivant, ainsi que la convention de portage foncier à intervenir avec l'EPFLO.

Fin de séance 22h25.

Le Maire
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Validation de la secrétaire de séance.
Mme SAN MARTIN Géraldine

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355